

FOIRE AUX QUESTIONS –OUTIL CRÉATION DE REQUÊTES SOFTWEBPLUS

Service de biologie médicale

2026-01-12



Des gens
de cœur
unis
pour votre
mieux-être



Québec

Foire aux questions - Migration de l'outil de création de requête de Médiclinic vers SoftWebPlus est une production du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS de Chaudière-Appalaches) :

363, route Cameron
Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2
Téléphone : 418 386-3363

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

TABLE DES MATIÈRES

Contexte & échéancier	1
Accès et profils	3
Médiclinic VS SoftWebPlus – Quels sont les plus gros changements ?	6
Imprimantes et étiquettes	9
Scan de prélèvement (heure réelle)	10
Résultats et consultation	10
Cas particuliers	12
Formation et soutien	14

Contexte & échéancier

Q : Quand sera la mise en production du SIL-P et quelles sont les grandes dates ?

R : Le projet vise l'harmonisation provinciale des laboratoires et des libellés d'analyses, en prévision du Dossier santé numérique (DSN). Notre établissement migre du SIL régional vers le SIL provincial. La mise en production au CISSS de Chaudière-Appalaches se fera au même moment pour tous les secteurs (CLSC, SAD, PSL, CHSLD, hôpitaux, centre de prélèvements, etc.), des simulations sont prévues fin avril et l'accès à l'environnement de préproduction pour se pratiquer pour l'ensemble des utilisateurs.

Q : Quel sera le logiciel qui me permettra de créer mes requêtes de laboratoire ?

R : L'ensemble des utilisateurs de création de requête de laboratoire devront désormais utiliser le logiciel SoftWebPlus. Dans cette application, il est possible de saisir des requêtes, faire l'acte de prélever, faire le suivi des analyses (manifeste de transport) et de consulter si besoin, les résultats.

Q : Pourquoi devons-nous changer de logiciel de création de requêtes de laboratoire ?

R : La décision organisationnelle qui a été prise dans le cadre de ce projet est que l'ensemble des utilisateurs vont migrer vers SoftWebPlus pour la création de requête de laboratoire. Une des contraintes qui vient appuyer ce changement est le retrait de MédiClinic au plus tard le 31 mars 2027. Il était donc important d'utiliser un logiciel de transition fiable qui permettrait aux utilisateurs de continuer de faire des requêtes de laboratoire. En parallèle, pour le milieu hospitalier, des travaux sont en cours afin d'offrir l'outil de création de requête dans Cristal-Net. Par contre, il n'est pas possible d'estimer la date de déploiement pour cet outil.

Q : Pourquoi change-t-on maintenant de logiciel en milieu hospitalier, alors que nous devrons changer à nouveau dans quelques mois pour Cristal-Net ?

R : Étant donné que, le déploiement du SIL-P a été reporté, le délai entre la mise en production du SIL-P et le retrait de MédiClinic dans nos établissements en mars 2027 ne permet pas une fenêtre assez longue pour réaliser les travaux requis de l'interface de requête de laboratoire et d'imagerie de Cristal-Net. Le passage vers la requête de Cristal-Net se fera plus tard.

Q : Est-ce que la consultation des résultats se fera avec MédiClinic ?

R : La consultation des résultats de laboratoire sera disponible dans MédiClinic lors de la mise en production du SIL-P. Or, de façon graduelle, le déploiement de la consultation dans Cristal-Net débutera à partir de la mise en production du SIL-P pour arriver à un déploiement à 100 % d'ici mars 2027.

Q : Est-ce que SoftWebPlus est une solution permanente ?

R : Pour les unités de soins et l'urgence, SoftWebPlus est une solution intermédiaire. Il sera utilisé environ pendant une période de 9 à 18 mois, en attendant l'intégration complète dans Cristal-Net. Pour les milieux extra-hospitaliers, la vision est d'utiliser le logiciel SoftWebPlus.

Q : Quels sont les impacts pour mon équipe ?

R : Les employés devront apprendre à utiliser SoftWebPlus pour créer les requêtes de laboratoire. Cela implique une adaptation des processus de travail, qui sera accompagnée par des formations et du soutien.

Q : Comment les équipes seront-elles accompagnées ?

R : Des superutilisateurs seront formés dans chaque équipe pour observer les impacts du changement, identifier les besoins et collaborer à la création d'outils pour faciliter la transition. L'équipe projet offrira du soutien.

Q : Pourquoi je dois changer de logiciel pour la création de requête, mais que je peux utiliser encore MédiClinic pour d'autres fonctions ? (Plan de soin et boîte de résultats)

R : Actuellement, l'équipe de Cristal-Net débute le déploiement progressif des fonctionnalités de plan de soins et de consultation des résultats (pathologie, imagerie et laboratoire). Toutefois, la capacité des équipes ne permet pas encore de travailler sur l'outil de création de requêtes dans Cristal-Net. C'est pourquoi SoftWebPlus est mis en place dès maintenant.

Q : Est-ce que les requêtes « papier » continueront d'être acceptées lors du déploiement du SIL-P ?

R : Oui, les secteurs qui utilisent des requêtes papier pourront continuer à les utiliser après le déploiement de SoftWebPlus. Il est à noter que les gabarits des requêtes papier utilisées et les noms d'analyse seront modifiés en raison de l'harmonisation provinciale des nomenclatures.

Q : Si j'utilise actuellement le logiciel SoftLab pour créer mes requêtes, est-ce que je vais continuer ainsi ?

R : Non. Les seuls utilisateurs de SoftLab seront les laboratoires. L'ensemble des utilisateurs du CISSS de Chaudière-Appalaches vont devoir utiliser SoftWebPlus pour la création des requêtes de laboratoire lors du déploiement du SIL-P.

Q : Est-ce que l'interface de SoftWebPlus ressemble à celle de SoftLab ?

R : Non, le visuel de SoftWebPlus est différent de SoftLab.

Q : Est-ce que je vais pouvoir continuer à créer mes requêtes dans SoftLab ou dans MédiClinic ?

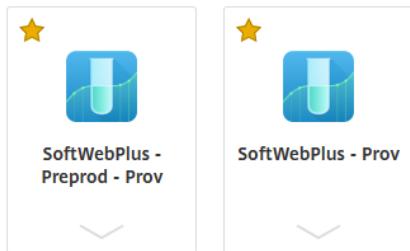
R : Non, pour ce qui est SoftLab, il sera désinstallé des postes informatiques. Pour MédiClinic, comme la consultation des résultats sera encore disponible, il sera accessible, mais lorsque vous allez créer des requêtes, le système n'imprimera pas vos étiquettes et la requête ne sera pas prise en compte.

Accès et profils

Q : À quel moment aurai-je accès au nouveau logiciel SoftWebPlus ?

R : Les icônes du logiciel sont déjà disponibles dans l'environnement Citrix. Par contre, il est nécessaire d'obtenir un code d'utilisateur avec un mot de passe. Pour les superutilisateurs, afin de se familiariser rapidement avec l'outil, les codes d'accès seront remis quelques mois avant la mise en production. Pour les utilisateurs, les codes d'accès seront disponibles au même moment que le déploiement de la formation. Deux types d'icônes sont actuellement disponibles.

Il y a un environnement préproduction pour se pratiquer avec des patients tests et un environnement de production qui sera actif lors du déploiement. Lors de la mise en production, l'icône de la production sera disponible uniquement afin d'éviter les erreurs de saisie dans la préproduction.



Q : Comment j'aurai accès à SoftWebPlus ?

R : Les superutilisateurs recevront sous peu des codes d'accès pour tester et apprivoiser l'environnement de pratique. Les utilisateurs recevront leurs codes d'accès via les gestionnaires et les superutilisateurs aux alentours du mois d'avril après avoir fait la formation ENA. Pour le mot de passe, lors de la première connexion, ce sera **Nouveau01** pour l'ensemble des utilisateurs. Il sera nécessaire de vous choisir un nouveau mot de passe personnel.

Q : Les codes utilisateurs de SoftWebPlus seront-ils identiques aux codes Windows ?

R : Non, la nomenclature provinciale des codes SIL-P empêche l'usage du code Windows (risque de doublons à l'échelle du Québec). Les codes initiaux seront fournis par l'équipe projet aux gestionnaires. Lors de la première connexion, il sera nécessaire de changer le mot de passe.

Q : Lors de la mise en production, mon mot de passe sera-t-il le même que celui que j'avais choisi pour l'environnement de préproduction ?

R : Lors de votre première connexion à l'environnement de production, il sera nécessaire de vous connecter pour la première fois avec le mot de passe **Nouveau01** puis de redéfinir un nouveau mot de passe.

Q : Si jamais je perds mon code ou mes accès sont bloqués, qu'est-ce que je pourrai faire ?

R : Si je perds mon code, il sera possible de demander à mon gestionnaire ou aux superutilisateurs identifiés sur mon unité ou dans mon secteur. Si mes accès sont bloqués, un Octopus devra être fait pour réinitialiser le mot de passe.

Q : Lorsque j'ouvre l'application SoftWebPlus, est-ce que j'ai accès à l'ensemble des emplacements de la province pour faire des requêtes ?

R : Non, les profils d'accès seront visibles seulement pour les installations du CISSS de Chaudière-Appalaches et puis triés selon les secteurs et les missions afin d'offrir les emplacements nécessaires pour les utilisateurs.

Q : Je travaille dans plusieurs sites (CH/CLSC/PSL). Comment gérer mes accès ?

R : Selon les besoins les accès pourront être élargis par installation/secteur selon la réalité terrain. Les demandes se feront via **Octopus** (comme aujourd'hui avec MédiClinic).

Q : Peut-on définir une unité (emplacement) par défaut au démarrage ?

R : Non. Pour éviter de restreindre la mobilité du personnel entre les secteurs, aucune unité par défaut n'est imposée, l'utilisateur sélectionne son installation à chaque connexion.

Q : Quoi faire si une panne du système survient ?

R : La mise en place du plan de relève habituel est requise à ce moment : Utilisation de requête de laboratoire papier et identification manuelle des spécimens. Bien préciser la provenance du prélèvement et assurez-vous de la double identification des tubes.

Veuillez vous référer à la procédure suivante : [Renseignements obligatoires- Ordonnance de prélèvement](#)

Q : Est-ce qu'une session SoftWebPlus peut demeurer ouverte et être utilisée par plusieurs utilisateurs ?

R : Non, chaque employé devra ouvrir une session avec un code d'accès qui lui appartient. Après 20 min d'inactivité, la session se ferme automatiquement.

Q : Est-ce possible d'avoir des codes d'accès générique par unité ?

R : Non, pour des raisons de sécurité informatique, il n'est pas possible d'avoir des codes génériques.

Q : En s'identifiant, le système [FAQ SNDÉ](#)-il déjà à quel emplacement je me trouve ? Peut-on changer d'emplacement ? Par exemple, si je suis dans une unité de soins X et que je veux entrer des requêtes pour un autre secteur ou une autre unité, est-ce possible ?

R : En vous identifiant, le système ne sait pas où vous êtes. Par contre, à la connexion, vous verrez une liste des emplacements accessibles selon vos permissions. Choisissez l'emplacement correspondant à l'unité de soins ou au centre de prélèvement désiré.

Q : Dans SoftWebPlus, quelle est la différence entre une unité de soins et un centre de prélèvement (CP) ?

R : Unité de soin : Il s'agit de requête à partir de l'unité de soins associée au séjour. Seulement notre emplacement apparaîtra dans le champ « Clinique » de la requête. Centre de prélèvement (CP) : Il s'agit de requête pour un secteur ou une clinique. Toutes les cliniques seront disponibles dans le champ « Clinique » de la requête. À noter que les résultats seront envoyés aux prescripteurs dans le champ « Demandé par ».

Q : Est-ce que notre personnel pourra enregistrer une nouvelle clinique si elle n'est pas trouvée dans le module de recherche « Clinique » ?

R : Oui, pour une clinique non existante, il faudra utiliser le code FDE dans le champ « Clinique » et une étoile (*) dans le champ « Demandé par ». Une fenêtre de saisie MÉDECIN AUXILIAIRE s'affichera pour saisir les informations nécessaires. Si le prescripteur est connu, entrer ses informations à partir de la requête.

Médiclinic VS SoftWebPlus – Quels sont les plus gros changements ?

Q : Est-ce que le déploiement du nouveau logiciel SoftWebPlus va changer le processus de travail sur mon unité ?

R : Il est certain que l'appropriation d'un nouveau logiciel apporte parfois des changements aux processus de travail du personnel et des utilisateurs. L'absence de liste de patients de l'unité, l'impossibilité de programmer des prélèvements récurrents ou l'ajout d'une étape importante comme l'action de prélever (du scan de prélèvement) sont tous des exemples de changements que vous allez vivre. Il est donc essentiel de travailler avec les gestionnaires et les super-utilisateurs afin d'évaluer les impacts, les identifier et trouver des solutions qui vont aider à gérer le changement.

Q : Pourra-t-on voir la liste des patients de notre unité dans SoftWebPlus ?

R : Non, SoftWebPlus n'est pas un dossier clinique et ne présente pas une liste d'unité avec patients actifs. La création de requête se fait par patient. Contrairement à MédiClinic, qui était géré selon l'index patient, SoftWebPlus est complètement indépendant. L'utilisateur doit sélectionner manuellement chacun de ses patients afin de procéder à la création de la requête de laboratoire.

Q : Est-ce que je vais devoir sélectionner l'emplacement et le séjour à chaque connexion ?

R : L'utilisateur doit sélectionner manuellement l'emplacement exact où il crée la requête. Pour les unités de soins, une fois que l'emplacement est choisi et que le patient est identifié, le séjour est importé automatiquement. Il faut valider le bon épisode de soin. Plus de vigilance sera requise afin de s'assurer que les résultats soient envoyés au bon endroit.

Q : Est-ce que je vais pouvoir continuer à faire du préenregistrement à l'avance ?

R : Il est possible de créer des requêtes jusqu'à 7 jours à l'avance, et ce, pour un patient à la fois. Par contre, il ne sera plus possible de faire du préenregistrement récurrent, par exemple, des analyses requises 2 fois par semaine pendant 3 semaines à X heure.

Q : Est-ce possible d'avoir encore une feuille de route avec l'identification de l'ensemble des prélèvements prévus pour la journée ? (Ex. SAD)

R : Oui, il sera possible de l'imprimer.

Q : Est-ce qu'il sera possible d'avoir accès à des bilans permettant de générer des requêtes préconfigurées en quelques clics ?

R : Oui, ce sera encore possible. Les bilans seront revus, discutés et mis à jour avec les professionnels puis paramétrés dans le nouvel outil SoftWebPlus.

Q : Lorsque je veux sélectionner une analyse, est-ce qu'il sera possible de faire une recherche par mots-clés ou par synonymes ?

R : Oui, il sera encore possible de le faire dans la barre de recherche. Le répertoire des analyses sera mis à jour avec la nouvelle nomenclature provinciale. Certaines analyses ont été harmonisées, de nouvelles analyses ont été créées et d'autres ont été éliminées. Il est donc important de le consulter.

Q : Présentement, dans l'application SoftWebPlus – PREP, il y a des tests qui présentent plusieurs choix avec des appellations comme : PTT-Lyme Sérologie-FSC. Comment s'y retrouver ?

R : Pour le moment, dans l'application, il y a plus de tests qui sont visibles qu'il y en aura lors de la mise en production avec l'application SoftWebPlus-PREP. Un ménage des analyses qui ne sont pas utilisées par notre région sera fait pendant le mois précédent la mise en production afin de ne pas polluer les listes d'analyses.

Q : Est-ce qu'il sera possible de voir le statut de ma requête ?

R : Oui, cela est encore possible.

Q : Est-ce que je pourrai encore imprimer mes étiquettes de laboratoire en lot ?

R : Oui, il sera encore possible de le faire. Les informations se retrouvent dans la formation ENA ou encore dans le guide d'accompagnement des utilisateurs SoftWebPlus.

Q : Est-ce qu'il sera possible de modifier, annuler ou réimprimer des étiquettes ?

R : Oui, c'est tout à fait encore possible. Les informations se retrouvent dans la formation ENA ou encore dans le guide d'accompagnement des utilisateurs SoftWebPlus.

Q : Y a-t-il des changements au niveau de la saisie de la clinique destinataire des résultats ?

R : Oui, pour les utilisateurs à l'externe de l'hôpital, il est essentiel de bien identifier la clinique du prescripteur à l'aide de l'ID de clinique (Fichier PDF disponible sur Extranet).

Il est également important de bien identifier le prescripteur à l'aide de son numéro de pratique puisque l'ensemble des prescripteurs de la province seront disponibles lors de la recherche.

Q : Est-ce que je devrai confirmer la date et l'heure du prélèvement avant l'envoi au laboratoire ?

R : Dans MédiClinic, la date et l'heure du prélèvement étaient automatiquement celles du moment où la requête était créée. L'utilisateur n'avait donc pas à les confirmer manuellement : le système présumait que la création de la requête et le prélèvement se faisaient au même instant.

Avec SoftWebPlus, le fonctionnement est différent. Il est possible de préenregistrer une requête à l'avance, puis au moment réel du prélèvement, tu dois confirmer : la date exacte, l'heure réelle et le préleveur grâce au scan du prélèvement.

Ce processus assure que les informations liées au prélèvement sont exactes et traçables. Il s'agit d'une exigence des normes ISO en vigueur dans les laboratoires du Québec, qui obligent une confirmation précise du moment et de la personne ayant effectué le prélèvement.

Q : Est-ce qu'il y aura des changements dans l'identification des dossiers patients ?

R : Oui, l'ajout de préfixe devant le numéro de dossier est nouveau. Ces préfixes sont composés de lettres associées aux laboratoires. Un aide-mémoire sera disponible sur l'Extranet et dans le guide d'accompagnement des utilisateurs.

Q : Est-ce qu'il sera possible de chercher le patient d'une autre façon que par son numéro de dossier ?

R : Oui, il est possible de le faire avec le nom et prénom de la personne ou encore le numéro de RAMQ. Afin d'éviter les erreurs, il est recommandé d'utiliser le numéro de RAMQ ou le numéro de dossier patient.

Q : Si le médecin demande une analyse que je ne trouve pas dans la barre de recherche et que je ne trouve pas le code, que dois-je faire ? (Par exemple, une culture bactérienne de nez).

R : Le répertoire des analyses est constamment mis à jour avec les nouvelles procédures, les noms d'analyses et leurs codes. Il est très important de s'y référer. On le retrouve sur l'Extranet. Dans ce cas-ci, dans le système d'information de laboratoire provincial, la culture de nez n'existe plus, il faut demander une culture de « staph aureus »

Q : Comment retrouver le numéro de prescripteur d'un médecin, d'un pharmacien ou d'une infirmière praticienne spécialisée (IPS) ?

R : Les prescripteurs ont l'obligation de l'inscrire sur la prescription. Sinon, il est possible d'aller sur le site de l'ordre professionnel de celui-ci. À titre indicatif :

- **Médecin** : numéro de licence directement
- **Dentiste** : préfixe **2** + numéro de licence
- **Pharmacien** : préfixe **4** + numéro de licence
- **Résident** : préfixe **5** + numéro de licence
- **Infirmière (IPS ou non-IPS)** : préfixe **87** + numéro de licence infirmière
- **Sage-femme** : préfixe **93** + numéro de licence
- **Podiatre** : préfixe **94** + numéro de licence
- **IPS (certains cas)** : numéro de permis RAMQ utilisé comme identifiant

Q : Peut-on envoyer les résultats à plusieurs médecins, comme le médecin de famille ?

R : Oui, il est possible d'ajouter une copie pour un second médecin en l'inscrivant dans la case « copie conforme ».

Q : Comment ajouter un prescripteur dans la liste (menu déroulant) ?

R : Dans le champ du prescripteur (Demandé par), inscrire l'étoile * celle-ci représente le médecin auxiliaire et cliquez dessus. Une boîte va s'ouvrir pour inscrire les renseignements du prescripteur. Les cases jaunes sont obligatoires. Dans les semaines suivantes, la création sera faite au niveau provincial. Il ne sera plus nécessaire de faire des demandes aux pilotes.

Imprimantes et étiquettes

Q : Devra-t-on changer d'imprimantes (Zebra) pour les étiquettes ?

R : Non, les Zebra actuelles demeurent, les mêmes. Au printemps, un ajustement du paramétrage sera réalisé par la DRI pour SoftWebPlus.

Q : Comment retrouver le nom de mon imprimante à étiquette dans la liste ?

R : Il sera nécessaire d'identifier sur les postes de travail, le nom de l'imprimante à étiquette.

Q : L'imprimante par défaut fonctionne-t-elle comme dans MédiClinic ?

R : Lors de la première utilisation de l'imprimante avec le logiciel, il sera nécessaire de sélectionner la bonne imprimante. Ensuite, SoftWebPlus mémorise le dernier choix par poste. Cependant, des imprimantes multiples peuvent être associées à un poste (p. ex. Urgence).

Q : Est-ce qu'il y a des changements au niveau de la couleur des tubes de prélèvements ?

R : La forme des tubes ne change pas, mais certains noms de couleurs ont été harmonisés. Par exemple, le tube jaune s'appelle maintenant le tube or. Un outil sera élaboré pour faciliter la transition.

Q : Les étiquettes de prélèvements afficheront-elles encore le type de tube requis ?

R : Oui, bien que les noms des tubes aient changé, les couleurs de ceux-ci restent identifiables sur les étiquettes. Un outil sera élaboré pour faciliter la transition.

Q : Est-ce que l'étiquette change ?

R : Bien que l'étiquette demeure le même format, il y aura beaucoup plus d'informations sur la nouvelle étiquette de laboratoire.

Scan de prélèvement (heure réelle)

Q : Qu'est-ce que le « scan de prélèvement » et pourquoi l'adopter ?

R : Le scan de prélèvement est une étape où l'on scanne le code-barres d'un prélèvement biologique – tube sanguin, écouvillon, urine, etc. Ce code-barres est lié à la demande d'examen dans le SIL. En d'autres mots, c'est l'action qui permet d'associer formellement le bon prélèvement au bon patient et aux bons tests.

Il permet d'ouvrir la fenêtre de prélèvement du bon patient et c'est à ce moment que le préleveur enregistre la date et l'heure réelle du prélèvement. Puis, le prélèvement est ensuite envoyé au laboratoire pour analyse.

Q : Le scan inscrit-il automatiquement l'heure de prélèvement ?

R : Les pratiques SofLab indiquent que le scan pose l'heure réelle; si une heure a été saisie manuellement, elle ne serait pas écrasée. La recommandation opérationnelle est donc de laisser l'heure vide et de confirmer par scan; des tests locaux confirmeront le comportement exact dans SoftWebPlus.

Q : Qui doit être inscrit comme préleveur ?

R : Toujours la personne qui pique réellement. Par exemple, si une agent administrative enregistre un prélèvement ou crée une requête pour un prélèvement qui sera fait immédiatement ou dans quelques minutes, elle coche "prélever maintenant" et peut modifier tout de suite le nom du préleveur en inscrivant l'ID ou le nom du préleveur. Dans le cas où elle fait du préenregistrement à l'avance, il faut laisser le champ « prélevé par » vide et compléter la requête.

Lorsque le préleveur est prêt, il imprime les étiquettes de prélèvement et l'action prélevée (scan de prélèvement) sera faite après le prélèvement par le préleveur lui-même ou une autre personne. L'important est de consigner dans SoftWebPlus les bonnes informations (date et heure réelle de prélèvement et l'ID du préleveur).

Résultats et consultation

Q : Est-ce qu'il est possible de consulter les résultats dans SoftWebPlus ?

R : Aucun changement n'est prévu pour l'outil de consultation des résultats pour le moment. La consultation dans SoftWebPlus est possible et la consultation dans MédiClinic et tous les autres systèmes receveurs demeurent les endroits privilégiés.

Q : Lorsqu'un médecin en clinique externe demande des examens en urgence qui sont prélevés physiquement à l'urgence, il est possible actuellement de cocher la case « externe » et l'ensemble des résultats sont envoyés au prescripteur. Est-ce qu'il sera possible de poursuivre cette méthode de travail afin d'éviter d'avoir les résultats des patients à l'urgence ?

R : Dans l'application SoftWebPlus, vous avez la possibilité de sélectionner le centre hospitalier (CH) pour lequel vous travaillez comme emplacement. Lors de cette sélection, vous aurez la possibilité de sélectionner la clinique médicale du prescripteur qui a fait la demande. Puis, entrer dans le champ « demandé par » le nom du prescripteur (avec le numéro de pratique).

Les résultats seront directement envoyés à ce prescripteur. Vous devriez faire la même chose si vous faites une prise de sang à un collègue sur votre département.

Q : Qu'est-ce que le SNDÉ ?

R : Le SNDÉ est le Système de Notification et de Distribution Électronique qui permet dorénavant aux prescripteurs de la province de recevoir leurs résultats d'analyses de laboratoire dans leur DMÉ (Dossier Médical Électronique).

Q : Pourquoi s'abonner au SNDÉ ?

R : Il est essentiel d'être abonné au SNDÉ si vous souhaitez continuer de recevoir les résultats de laboratoire dans votre DMÉ lors de la mise en production du SIL-P. Jusqu'à maintenant, les résultats étaient transmis au prescripteur (peu importe sa clinique ou son lieu de pratique) ou à une clinique (peu importe le lieu où l'usager était suivi) via son numéro de pratique. Dorénavant, les Dossiers Médicaux Électroniques (DMÉ) s'alimenteront des résultats distribués par le SNDÉ provincial selon la clinique sélectionnée dans le SIL-P lui étant associée.

Si votre pratique est exclusivement intra-hospitalière, vous n'avez donc PAS à vous inscrire (pas de DMÉ = pas de SNDÉ). Voir sur l'Extranet [FAQ SNDÉ](#)

Q : Si je fais de la pratique hospitalière (urgence, hospitalisation) en plus de la prise en charge en clinique, est-ce que je dois remplir deux formulaires ?

R : Non, les cliniques doivent être abonnées au SNDÉ pour la transmission des résultats dans le DMÉ. Dans le cadre de tout autre type de pratique qu'en bureau, la transmission des résultats se poursuivra telle qu'elle est actuellement.

Q : Si je le souhaite, est-ce que je peux tout de même centraliser TOUS mes résultats, peu importe où je prescris, dans mon DMÉ ?

R : De façon exceptionnelle, un prescripteur ayant un abonnement à un DMÉ peut signer un consentement via son fournisseur pour recevoir tous ses résultats dans le DMÉ de sa clinique principale, peu importe le lieu de prescription, et ce, sans avoir à identifier sa demande de copie conforme. Afin que le CO-SIL

procède à la configuration de cette fonctionnalité, une demande officielle doit être transmise au CO-SIL par le fournisseur DMÉ du prescripteur.

Le SIL-P vous permet également de vous inscrire en copie conforme lors de la saisie de la requête afin que vous soit acheminée une copie des résultats à votre adresse par défaut (DME, télécopieur).

Q : Quelles sont les conséquences si je ne m'abonne pas au SNDÉ ?

R : Si le prescripteur ne s'inscrit pas au SNDÉ, celui-ci ne recevra plus les résultats d'analyses dans son DMÉ lors de la mise en production du SIL-P, mais seulement des copies papier. À noter que la transmission électronique est préconisée lorsque c'est une option possible, afin de s'inscrire dans le virage organisationnel sans papier, mais également pour les aspects de sécurité et de traçabilité associés.

Q : Est-ce qu'il y aura toujours un appel ou une communication du laboratoire pour informer d'une valeur d'alerte ou valeur critique ?

R : Aucun changement ne sera apporté pour la gestion des valeurs critiques. Le processus reste le même.

Cas particuliers

Q : Concernant les analyses qui ne seront pas effectuées dans notre centre hospitalier, est-ce que l'agente administrative devra créer les étiquettes pour chacun des envois groupés selon un répertoire ?

R : Non, les analyses peuvent être demandées ensemble. Il y aura des étiquettes différentes si le test est effectué dans un autre établissement. Si certaines analyses ne peuvent être demandées ensemble, le logiciel SoftWebPlus va générer des numéros de requêtes distincts de façon automatique.

Q : Lors du déploiement, est-ce que tout ce qui est déjà programmé dans le MédiClinic va automatiquement se transférer dans le SIL-P ?

Ex. : Un prélèvement est prévu dans MédiClinic pour M. Un tel plusieurs mois après le déploiement. Est-ce qu'une requête sera automatiquement faite pour le SIL-P ou si nous allons devoir passer en revue tous nos résidents pour nous assurer que toutes les requêtes soient programmées au SIL-P ?

R : Non. Les requêtes pour des prélèvements récurrents qui seront « planifiés » après le déploiement ne se transféreront pas dans SoftWebPlus. La raison est que les applicatifs ne communiquent pas entre eux et il est impossible d'y transférer les informations. Il est fortement recommandé de ne pas entrer de nouvelles requêtes dans MédiClinic 24 h avant le déploiement.

Or, bien que MédiClinic ne sera plus alimenté par le volet laboratoire à compté du déploiement du SIL-P (création de requêtes, impression d'étiquette et les résultats), tout ce qui est actuellement entré dans MédiClinic sera encore accessible. Il sera possible d'avoir accès à la "feuille de route" qui vous présentera vos requêtes répétitives que vous avez entrées il y a quelques semaines ou mois.

Il est de votre devoir de consulter l'historique de vos requêtes répétitives et d'en assurer la prise en charge via SoftWebPlus, selon la fréquence établie. Il sera nécessaire d'identifier la meilleure méthode de travail pour votre secteur afin de colliger et de conserver ces informations.

Q : L'imagerie utilise MédiClinic pour recevoir les requêtes de radiographie et celle des ECG. J'ai vérifié sur SoftWebPlus, je n'ai rien trouvé à ce sujet. Quelle sera la nouvelle procédure pour ce type d'examen ?

R : Aucun changement pour ces demandes, MédiClinic continuera d'être utilisé pour les requêtes de radiographies et ECG. C'est le volet laboratoire de MédiClinic seulement qui ne sera plus accessible. La consultation des résultats d'imagerie et de pathologie sont également disponible dans Cristal-Net.

Q : Lorsque nous faisons les requêtes pour les médecins par exemple si je pense au LCR, liquide de ponction genou, coude, etc., bien entendu ce n'est pas l'infirmière qui prélève et les médecins ne seront pas enregistrés comme préleveur. Quoi faire ?

R :

Il est recommandé, dans ces cas-là, de faire votre requête et de prélever maintenant, mais aller changer votre signature pour le code ZND.

Date du prélèvement	Heure de prélèvement	Prélevé par
<input checked="" type="checkbox"/> Prélever maintenant	2025/10/28	09:41
ZND - NON DISPONIBLE DANS LE SIL-P, PRÉLEVEUR		

Il est possible d'ajouter un commentaire de requête pour inscrire le nom du médecin préleveur.



Q : Lorsqu'une personne est admise pour donner naissance ou lors d'une césarienne, est-il possible d'imprimer les étiquettes de requête pour les prélèvements faits sur l'enfant avant sa naissance ?

R : Oui, il est possible de créer la requête et d'imprimer les étiquettes de prélèvement. Dès la naissance, la création du dossier du bébé est faite. Le processus d'admission du bébé déclenche sa visibilité dans SoftWebPlus.

Q : Est-ce que les requêtes de cytologie et de banque de sang font partie du projet ?

R : Non, ceci est hors portée du projet du SIL-P.

Formation et soutien

Q : Quelle formation les utilisateurs doivent-ils suivre ?

R : Une formation en ligne (ENA) de 60 minutes doit être suivie. L'ensemble des informations sont déjà sur l'Extranet.

Q : Où se trouvent les documents de soutien ?

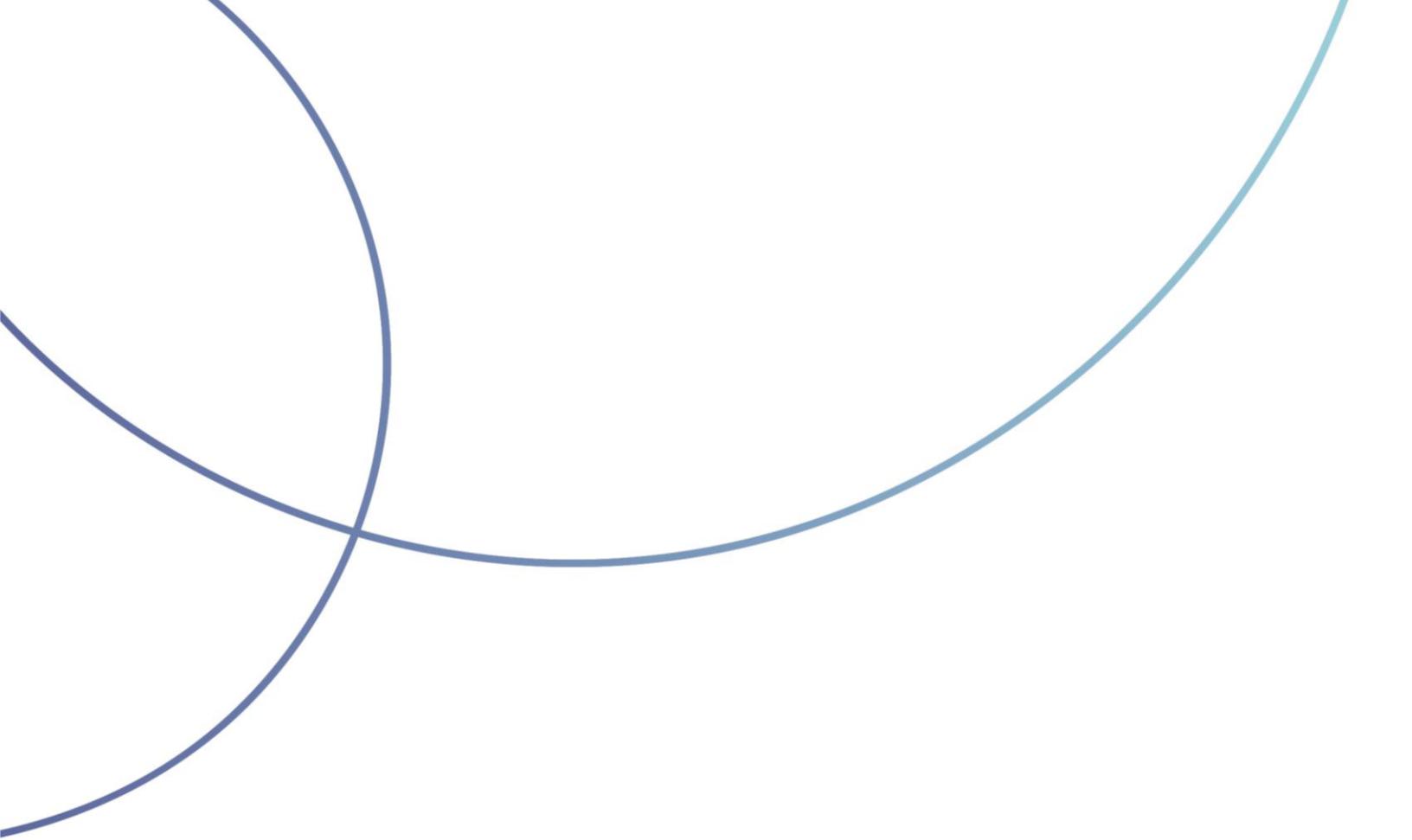
R : Les documents de soutien sont disponibles sur la page Extranet du projet. Les documents seront également remis à l'ensemble des gestionnaires.

Q : Y aura-t-il des super-utilisateurs pour soutenir le déploiement de SoftWebPlus ?

R : Oui, une liste des super-utilisateurs sera disponible sur vos unités et l'ensemble des gestionnaires seront au courant.

Q : À qui puis-je me référer pour un problème avec l'application ?

R : La première personne vers qui se référer est le super-utilisateur de votre secteur ou de votre unité. Un plan de support aux utilisateurs sera disponible sur la page Extranet du SIL-P.



**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches**

Québec 